



TENNIS de TABLE SAINT-HERBLAIN organise

**le 9 juin 2018, un TOURNOI REGIONAL
dans la salle de Gala du complexe sportif du Vigneau
(Bd Salvador ALLENDE 44 800 Saint-Herblain)**

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ART. 1- ORGANISATION:

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses titulaires d'une licence traditionnelle. Il comprendra les tableaux suivants:

Horaires	Tarifs	Tableau	Conditions
8H30	6 €	A	< 800 pts
9H30	6 €	B	< 1400 pts
10h30	6 €	C	< 1000 pts
11h00	5 €	D	Minimes/Cadets < 1000 pts
12h00	6 €	E	< 1600 pts
13h00	6 €	F	< 1200 pts
14h00	6 €	G	< 1800 pts
14h00	5 €	H	Toutes séries féminines
14h30	5 €	I	Poussins à cadets < 800 pts
14h30	6 €	J	Vétérans
15h30	7€	K	Toutes séries

ART. 2 - MODALITES :

Le paiement des inscriptions sera effectué au moment du pointage, au **minimum 30 minutes avant le début du tableau concerné.**

Les joueurs et joueuses qualifiés pour les finales par classement au niveau national ne sont pas autorisés à participer au tournoi.

Les féminines peuvent participer aux tableaux masculins.

Les joueurs ne pourront s'inscrire que dans deux tableaux au maximum (sauf accord sur place des juges arbitres).

Les joueurs ne pourront pas s'inscrire à deux tableaux commençant à la même heure.

Le premier tour de chaque épreuve se dispute par poules de 3 joueurs minimum.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final par élimination directe.

Les joueurs doivent être en possession de leur licence qui pourra être demandée par la table d'arbitrage.

Les joueurs qualifiés à une compétition officielle le même jour ne peuvent pas y participer.

ART. 3 – JUGE-ARBITRE :

Le juge-arbitre sera désigné par la commission d'arbitrage.
Il sera assisté à la direction de l'épreuve par des membres du comité d'organisation.

Le juge-arbitre en accord avec le comité d'organisation pourra apporter au présent règlement toutes les modifications nécessaires au bon déroulement du tournoi. Les décisions du juge-arbitre seront sans appel.

ART. 4 – SCRATCH, TENUE, ARBITRAGE :

Application stricte du règlement FFTT (notamment en ce qui concerne la tenue). Le perdant de chaque match sera tenu d'arbitrer le match suivant.
Tout joueur absent au troisième appel de son nom sera éliminé.

ART. 5 – TABLEAU FEMININ :

Ce tableau aura lieu uniquement s'il y a au moins 8 féminines d'inscrites.

ART. 6 – ENGAGEMENTS :

Chaque club peut engager le nombre de joueurs de son choix. Les inscriptions seront reçues jusqu'au **vendredi 16 juin 2017 à 18 H 00.**

Les inscriptions doivent se faire directement sur le site du TTSH à l'adresse suivante :
<http://ttsh.fr/>

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :
M. Guillaume RAGOT au 06.19.39.61.12

ART. 7 – BALLE :

Plastique blanches (40 mm) agréées FFTT, elles seront fournies par les organisateurs.

ART. 8 – TIRAGE AU SORT :

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 08 juin 2018 à partir de 20h sous la direction des juges arbitres.

ART. 9 – PARTIES :

Elles se dérouleront au meilleur des 5 manches, à l'exception de la finale du tableau Toutes Séries qui se disputera au meilleur des 7 manches. (Cependant le juge-arbitre sera libre de modifier cet article en raison de l'horaire).

ART. 10 – RECOMPENSES :

Des lots seront distribués aux 8 premiers de chaque tableau si le nombre de joueurs est supérieur à 16 et aux 4 premiers si le nombre de joueurs est inférieur ou égal à 16.
Les lots ne seront remis que lors du podium à la fin du tableau concerné, les lots non réclamés à ce moment resteront acquis à l'association.

ART. 11 – DIVERS

Le club organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident.

ART. 12 - INTERRUPTION

Le tournoi se déroulera sans interruption le midi.

ART. 13 - PRE-REQUIS A LA PARTICIPATION AU TOURNOI

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.